

Le bigdata, une préoccupation cantonale ?

À l'époque des échanges de données personnelles sur une infinité de bases de données – facebook, Twitter, wap, google etc- avec l'accord implicite de l'utilisateur, il paraît dérisoire d'avoir encore un organe de la protection des données. L'arrivée de l'industrie 4.0 ne semble pas non plus revoir la protection des données, mais bien tend à favoriser l'utilisation des données pour servir son prochain.

Dans cette sorte de théorie du chaos, l'UDC se soucie de la garantie de la sphère privée du citoyen. L'Etat souhaite rendre plus accessible ses services en offrant des plateformes sous la forme de guichet virtuel tout en demandant passablement d'informations de l'utilisateur. À l'opposé, l'organe cantonal de la protection des données ne cesse d'hisser des barrières au nom de la sacrosainte protection des données, empêchant parfois même l'échange de données entre services cantonaux.

Dans cette jungle des données et de protections, il est des acteurs qui se préparent à emmagasiner ces montagnes de données pour contrôler finalement la sphère privée de tout un chacun. Connaître les besoins futurs des consommateurs, que du bonheur !

Dans cette perspective de recherche des données et de les contrôler, l'UDC souhaite connaître du Gouvernement les orientations prises :

1. Le Gouvernement a-t-il un concept quant à la protection matérielle (sauvegarde) des données personnelles des citoyens jurassiens ?
2. Sous quelle forme sont gardées nos données personnelles
3. Où et qui gère l'enregistrement de nos données
4. L'Etat commercialise-t-il certaines données/informations personnelles ?
5. Quelle vision a le Gouvernement quant au stockage des données accumulées chaque jour ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 1.2.2017

Pour le Groupe UDC

Romain Schaer

